

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition spéciale – Février 2020

Mesures prises concernant le COVID-19 (Coronavirus)

La Coop Santé Eastman et les environs a mis en place des mesures strictes recommandées par la Santé publique de l'Estrie afin de prévenir toute contamination des patients qui fréquentent la Coop et de son personnel par le COVID-19. Ces mesures visent également à s'assurer que les personnes qui présentent des symptômes grippaux et qui ont récemment voyagé outre-mer soient pris en charge efficacement.

Depuis le 26 février dernier, toute personne qui communique par téléphone à la Coop pour obtenir un rendez-vous, doivent répondre aux questions suivantes :

1. Avez-vous voyagé récemment outre-mer ?

2. Présentez-vous des symptômes grippaux ?

Si oui, nous vous demanderons de vous présenter à l'urgence de l'hôpital afin d'y recevoir le diagnostic adéquat et de recevoir les soins adaptés à votre condition.

Si vous n'avez pas voyagé outre-mer et que vous n'avez pas été en contact avec des personnes qui ont voyagé dans les pays actuellement touchés par le COVID-19 et que vous présentez tout de même des symptômes grippaux, nous vous demanderons de porter un masque et de vous laver les mains dès votre arrivée à la Coop. Des installations appropriées sont prévues à cet effet.

Si vous n'avez pas de symptômes grippaux et que vous avez récemment voyagé outre-mer ou dans les pays touchés par le COVID-19, vous devrez tout de même, pour toutes consultations, porter un masque et vous laver les mains par mesure préventive pour vous et les personnes qui fréquentent la Coop.

Les pays particulièrement touchés par le COVID-19

En date du 24 février 2020, les pays suivants faisaient l'objet d'une surveillance accrue :

La Chine et Hong Kong, la Corée du Sud, l'Iran, l'Italie, le Japon et Singapour. Des cas ont aussi été récemment diagnostiqués dans d'autres pays européens.

Les principaux symptômes

Les symptômes du COVID-19 ressemblent à ceux éprouvés lors d'une grippe tels que la fièvre, la toux, l'essoufflement et autres difficultés respiratoires. La population en générale peut être contaminée. Les

personnes particulièrement vulnérables sont les enfants en bas âge, les personnes âgées, celles qui présentent des problèmes cardio-respiratoires et autres maladies chroniques et, finalement, les personnes dont le système immunitaire est déficient.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre collaboration essentielle dans l'application de ces mesures préventives qui seront effectives jusqu'à nouvel ordre de la part de la Santé publique de l'Estrie.

Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle de 137 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 366, rue Principale à Eastman, J0E 1P0.

Téléphone : 450 297-4777 poste 5

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires



